REGLEMENT COUPE RÉGION SUD XCXL/E-XCXL 2024

(Sous l'égide du Comité Région SUD de la FFC)

1- DEFINITION

La Coupe région sud de VTT XCountry ÉPREUVE LONGUE prend en compte les manches de ce type d'épreuves qui ont été définies au calendrier VTT (paru sur le site officiel FFC RégionSUD).

Chaque épreuve comportera un classement par points.

Ce règlement est valable pour le Championnat Régional sud.

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.
La seule autorité compétente sera celle de l'arbitre pour l'application du présent règlement.

NB : un règlement particulier pourra être appliqué sur les épreuves, en accord avec la CRVTT sans contre-indication avec la Règlementation Fédérale.

2- PARTICIPATION

La Coupe région Sud est ouverte à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC âgés de 19 ans minimum (U23).

Pour les NON Licenciés, possibilité de prendre sur place une licence Accueil à 15 € (validité 1 mois), ou une assurance journalière dont le coût est de 10 € pour une participation unique.
La présentation du certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition valable de moins de 1 an est OBLIGATOIRE.
La présentation d'une licence affinitaire permet de ne pas présenter un certificat médical à la seule condition que ce soit mentionné sur celle-ci.

Seuls les licenciés FFC région Sud pourront prétendre au titre de Champion Régional.

3- CIRCUIT et RECONNAISSANCE

Chaque épreuve se déroulera sur un circuit de qualité comprenant assez de bénévoles pour assurer la sécurité des coureurs, un ouvreur conseillé et un fermeur obligatoire.
Les parcours devront présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants. Les parcours en boucles répétitives sont autorisés si ladite boucle mesure 17 kms à minima.

La distance de course devra se situer dans une fourchette allant de 50 et 160 kms.

Si toutefois une casse survenait au moment du départ et à maximum 200m de la ligne, le pilote pourra réparer sur place avec assistance si nécessaire après autorisation du commissaire.

Les reconnaissances seront autorisées la veille.
L'organisateur s'assurera que le tracé soit balisé dès la veille du jour de la course.

4- CATEGORIES

CATEGORIES musculaires	AGE
ESPOIRS U23 H & F	19 à 22 ans
SENIORS H & F	23 à 34 ans
MASTER F	35 ans et plus
MASTER 35	35 à 39 ans
MASTER 40	40 à 49 ans
MASTER 50	50 ans et plus
MASTER 60	60 ans et plus
CATEGORIES E-BIKE	AGE
HOMMES ET FEMMES	19 ans et plus
MASTERS H&F	40 ans et plus

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.
Ces catégories sont retenues pour le classement général et le championnat régional, elles peuvent cependant être différentes selon les épreuves (CF le règlement particulier de l'épreuve).

5- ENGAGEMENTS

Tarifs des engagements : libre

- Non licenciés, affinitaires : 10€ d'assurance FFC

6- MATERIEL, EQUIPEMENTS et ASSISTANCE TECHNIQUE :

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et des protections qu'ils utilisent.
Les concurrents devront porter obligatoirement de façon très visible les autocollants et les plaques de cadres portant le nom du sponsor. Le non-respect de ces emplacements réservés entraînera le refus de départ.

Les pilotes devront s'aligner au départ avec le maillot de leur club ou de leur team mentionné sur leur licence.

Le port du casque rigide avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve ainsi que pendant les reconnaissances.

Assistance technique et ravitaillement :

L'assistance technique et le ravitaillement se feront uniquement dans les zones officielles, au minimum 3 zones seront installées (si 3 boucles, peut être 3 fois la même) et judicieusement réparties sur le parcours.

Le ravitaillement liquide et solide est autorisé uniquement en Zone Technique.

L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre.
Le changement de vélo est strictement interdit durant toute l'épreuve.
Tout participant qui bénéficiera de ravitaillement ou d'une aide extérieure matérielle en dehors de la zone d'assistance définie sera disqualifié, hormis jusqu'à 200 m de la ligne de départ et au moment du départ uniquement, et après en avoir informé le juge au départ.

Le remplacement de roues entre concurrents en course est interdit sous peine de disqualification.

Sur le circuit, à part les concurrents, seules les motos ou VTT officiels de l'organisation sont admis et dont les pilotes porteront un signe distinctif (chasuble, plaques distinctives, ...).

7- ACCUEIL, CONTROLE et ATTRIBUTION DES NUMEROS

L'accueil, les inscriptions et le contrôle des licences des concurrents se dérouleront sur chaque manche avant le départ et en accord avec le programme de l'épreuve.

Chaque CONCURRENT doit se présenter en personne aux inscriptions munis de sa licence, sa plaque et se signaler présent, le responsable des inscriptions indiquera sa présence sur la feuille d'émargement.

8- MISE EN GRILLE, DEPARTS ET PROCEDURE

La ligne de départ est matérialisée au sol. La ligne d'arrivée sera matérialisée au sol, elle peut être identique ou totalement différente à celle du départ.

La mise en grille de la première manche se fera par ordre du classement général de la coupe région sud XCXL N-1 ou des inscriptions.
Pour les 1e année de chaque catégorie, ils seront réintégrés dans les lignes selon la proportion suivante : 2/3 classement général N-1, 1/3 de 1e année en utilisant leur résultat régional de l'année N-1.

À partir de la 2e manche, elle se fera en fonction du classement général au scratch de la coupe Région Sud XCXL.

Les féminines seront dans un couloir ou une ligne dédiée en fonction de la catégorie.

Les compétiteurs en VTTAE partiront entre 15min et 30min APRÈS les musculaires en fonction du parcours (libre choix de l'organisateur en accord avec les arbitres) dans les mêmes conditions de mise en grille que les musculaires.

Aucun replacement sur les lignes ne pourra être demandé, sauf pour les détenteurs de maillots FFC/UCI distinctifs : Champion régional, de France, d'Europe, du Monde.

Les départs seront donnés au coup de sifflet de l'arbitre selon la procédure FFC VTT après la mise en grille.

Les coureurs devront avoir au moins un pied au sol durant la procédure.

9- MODIFICATIONS, CONTROLE et CLASSEMENTS

Un arbitre désigné par le Comité Régional sud, sera chargé de valider chaque manche et ce, en collaboration avec le responsable des classements informatiques.

Seul l'arbitre, d'un commun accord avec l'organisateur, se réserve le droit de modifier le programme de la course (météo, parcours…).

Les résultats de l'épreuve, ainsi que le classement général provisoire seront diffusés à l'ensemble des clubs ayant participé à celle-ci, sur leur messagerie électronique, dès le soir de l'épreuve.

La validation, sera effective dès parution sur le site Internet *www.ffcregionsud.com,* et dans le journal officiel.

LES CLASSEMENTS

CLASSEMENT INDIVIDUEL JOURNALIER

Ce classement sera effectué pour l'attribution des récompenses par l'organisateur par catégorie : juniors H&F, puis espoirs H&F seniors H&F, master F, master 35, master 40, master 50, master 60, Scratch élite VTTAE H&F, Master 40 H&F VTTAE.

Le barème suivant sera appliqué pour chaque épreuve (classement scratch).

Les abandons dans une épreuve marqueront la moitié des points du dernier coureur classé.

Attention : un abandon est un coureur qui prend le départ de l'épreuve et ne termine pas celle-ci (sur une chute, problème médical ou incident mécanique).

Un coureur absent (qui n'a pas signé la feuille d'émargement) ne peut marquer aucun point : c'est un non partant.

Places	Points	Places	Points	Places	Points	Places	Points
1	160	21	83	41	37	61	17
2	150	22	80	42	36	62	16
3	145	23	77	43	35	63	15

4	140	24	74	44	34	64	14
5	135	25	71	45	33	65	13
6	131	26	68	46	32	66	12
7	127	27	65	47	31	67	11
8	123	28	62	48	30	68	10
9	119	29	60	49	29	69	9
10	116	30	58	50	28	70	8
11	113	31	56	51	27	71	7
12	110	32	54	52	26	72	6
13	107	33	52	53	25	73	5
14	104	34	50	54	24	74	4
15	101	35	48	55	23	75	3
16	98	36	46	56	22	76 ->79	3
17	95	37	44	57	21		
18	92	38	42	58	20	80 -> 89	2
19	89	39	40	59	19		
20	86	40	38	60	18	90 et plus	1

CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL

Le décompte final des points attribués à chaque coureur pour l'établissement du classement général se fera sur tous les résultats points acquis.

Les Féminines seront extraites du scratch et marqueront les points acquis par leur place dans leur catégorie comme les garçons.

Les points acquis lors du Championnat Régional seront majorés d'un bonus de 50 points pour toutes les catégories.

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par la place obtenue lors du Championnat Régional.

10- PENALITES

DEPART REFUSE :
- **Défaut de signature de la feuille de présence**
- **Non-respect des emplacements réservés aux partenaires,**
- **défaut de plaque,**
- **Absence de casque ou matériel non conforme**
- **absence d'embouts de cintre.**

MISE HORS COURSE :
- **non-respect de la procédure de départ**
- **Absence sur un contrôle de passage ou non-respect du parcours**
- **Circulation en sens inverse du circuit**
- **Assistance matérielle/ravitaillement en dehors des zones dédiées**
- **Non-respect d'un signaleur, bénévole ou arbitre pendant la course**

- Utilisation de moyen de liaison
- jets de déchets sur le parcours en dehors de la zone technique ou de la ligne d'arrivée

REINTEGRATION EN DERNIERE LIGNE :
- non-respect de sa ligne de départ
- Non-respect d'un signaleur, bénévole ou arbitre avant le départ

11- RECLAMATIONS

Pour un fait de course : Dans l'heure qui suit l'arrivée de celle-ci, *par écrit*
Sur le classement : Dans les 30 mn après l'affichage de l'arrivée par le coureur.

L'arbitre en accord avec l'organisateur règle le différend immédiatement après audition du réclamant.
Les décisions arbitrales sur fait de courses sont sans appel (classement, mise hors course…).

12- OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR, DE L'ARBITRE ET DU RESPONSABLE INFORMATIQUE :

- **Prévoir un dispositif de premiers secours (CF RTS VTT sur le site FFC.fr)**
- **Sécurisation parfaite du circuit**
- **Faire signer la feuille d'émargement par le COUREUR dans la bonne catégorie**
- **Contrôler les licences ou les certificats médicaux**
- **Afficher les classements validés par les arbitres après chaque course**
- **Adresser les feuilles de résultats, la feuille de recensement des engagements signée par les arbitres et les feuilles d'émargements, le premier jour ouvrable suivant la course accompagnée du règlement des droits d'engagements**
- **Régler les frais de déplacement forfaitaire de l'arbitre, (50€ ainsi qu'un dédommagement kilométrique équivalent à 0,20€ du km) sur présentation de la note de frais,**
- **Régler les frais forfaitaires du responsable informatique,**

14- RECOMPENSES :

Un trophée de vainqueur de la coupe région Sud sera remis au premier du classement général de chaque catégorie.

15- RESPONSABLES DES CLASSEMENTS

L'arbitre désigné par la CRVTT SUD valident les classements de l'épreuve.

Comité Régional Sud le 13/11/23